

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.11.134.B

**Convention entre le
GrandAngoulême et
la commune de
Nersac pour
l'entretien d'une partie
des espaces verts de
la ZI de Nersac et du
tronçon de la coulée
verte**

LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

Absent(s) :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.11.134.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
ESPACES PAYSAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONVENTION ENTRE LE GRANDANGOULEME ET LA COMMUNE DE NERSAC POUR
L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DES ESPACES VERTS DE LA ZI DE NERSAC ET DU
TRONÇON DE LA COULEE VERTE**

Au titre de sa compétence développement économique, le GrandAngoulême a pris en charge la gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire de l'agglomération. Le GrandAngoulême doit notamment effectuer l'entretien des espaces verts des sites et abords de voirie qui lui appartient au sein de ces zones.

Depuis 2007, et dans un souci de mutualisation des moyens, d'optimisation des déplacements, et de gestion au plus près du terrain, le GrandAngoulême a confié au service espaces verts de la commune de Nersac l'entretien des espaces lui appartenant dans la Zone Industrielle de Nersac, ainsi que sur le tronçon de la coulée verte qui se situe sur la commune de Nersac.

Ce partenariat ayant donné entière satisfaction, il est proposé de renouveler cette convention.

Le projet de convention prévoit notamment les modalités suivantes :

- le contenu des missions qui seront confiées au service technique-espaces verts de la commune de Nersac,
- que le GrandAngoulême remboursera à la commune de Nersac les frais de fonctionnement du service pour le travail réalisé, au tarif de 37 € /h, pour un montant plafonné à 15 000 € an,
- que la convention est conclue pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018, et sera renouvelable expressément.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 4 novembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition du service espaces verts de la commune de Nersac au profit du GrandAngoulême pour l'entretien des espaces verts et du tronçon de la coulée verte situé sur la commune.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de 7^{ème} vice-président en charge des équipements sportifs, de la gestion du patrimoine et des travaux, à signer ladite convention.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – section de Fonctionnement – Dépenses – article 6152

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 02 décembre 2014